

CH DE CLAMECY
14 ROUTE DE BEAUGY
58503 CLAMECY CEDEX 03

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 22/10/2024

N/Réf. : 1729606971
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2401-3610 du 31/01/2024 : 6.180,44 € TTC
- N° FA2402-3618 du 29/02/2024 : 1.146,37 € TTC
- N° FA2403-3663 du 31/03/2024 : 928,39 € TTC
- N° FA2405-3763 du 31/05/2024 : 2.338,44 € TTC
- N° FA2406-3809 du 30/06/2024 : 1.680,82 € TTC
- N° FA2407-3867 du 31/07/2024 : 1.060,99 € TTC

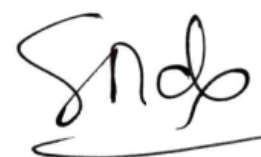
pour un total de 13.335,45 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 14 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 913,42 € à la date du 22/10/2024 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

